



INFO PRESSE
INFORMATION
PRESSE

Convention de partenariat entre la
CCI de Bastia et de la Haute Corse
et la
CADEC

Mercredi 13 février 2019
A 11h00
Salle du Conseil – 2^{ème} étage

En présence de :

Jean Dominici, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Alexandre Vinciguerra, Président de la CADEC

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, est un établissement public sous tutelle de l'Etat, administré par des dirigeants chefs d'entreprises élus par leurs pairs.

Elle analyse et observe le tissu économique local, traduit et exprime les besoins des entreprises et des commerçants et contribue au développement économique de sa circonscription et à la dynamisation de son territoire.

Elle remplit des missions de service public, et d'intérêt général, représente les intérêts de ses ressortissants, anime un centre de formation et gère des équipements de transport.

Partenaires privilégiés des Collectivités et de la Collectivité de Corse en particulier, bénéficiant d'une forte proximité avec le tissu économique local, elles élaborent sous l'égide de la CCI de Corse un ensemble de produits et services afin de répondre aux besoins des entreprises, industrielles, commerciales, ou prestataires de services et mettent en œuvre des opérations individuelles ou collectives de sensibilisation, d'information, de formation ou d'accompagnement de ses ressortissants, d'animation et de dynamisation des territoires.

La Caisse de développement économique de la Corse est la seule société financière ayant son siège social en Corse. Elle s'appuie sur un modèle original alliant actionnariat public (Collectivité de Corse, Banque des Territoires) et privé avec la présence à son capital d'opérateurs bancaires d'envergure tels la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel ou encore le Crédit Coopératif.

Dans une région où les entreprises présentent le niveau d'endettement le plus faible de France, la CADEC mobilise des fonds publics et des fonds privés sous forme d'avances remboursables à Taux Zéro pour soutenir l'initiative économique et les créations d'emploi qui en découlent.

Spécialisée dans le cofinancement de l'investissement des TPE/PME de Corse, la CADEC a accompagné près de 1.200 projets depuis son redémarrage en 2011 avec plus de 600 millions d'Euros investis dans l'économie.

Engagée dans le soutien des politiques économiques décidées par la Collectivité de Corse et des actions impulsées par l'Agence de Développement Economique de la Corse, la CADEC a vu son offre de financement à destination des TPE/PME de Corse s'étoffer en 2019 avec le lancement d'un Fonds de Trésorerie financé par l'Etat et la Collectivité de Corse et d'un fonds de garantie financé par des fonds européens.

La proximité avec les entreprises corses est au cœur de l'activité de la CADEC, et la synergie avec des structures telles que les CCI est indispensable pour répondre au mieux aux attentes des chefs d'entreprise.

Considérant que l'investissement des entreprises et des commerçants est facteur de croissance, de développement et d'emploi.

Souhaitant améliorer le taux de recours au crédit des entreprises de Haute Corse et leur simplifier l'accès au financement Bancaire.

Considérant que leurs projets et leurs ambitions sont parfaitement complémentaires et de nature à permettre à chacune des parties de répondre avec une plus grande qualité à leurs missions.

La **CCI de Bastia et de la Haute-Corse** et la **CADEC** décident d'intensifier leurs échanges, et contribuer ensemble et de façon concertée au développement économique du territoire de la Haute-Corse.

Objet de la convention :

L'objet de la convention porte sur la mise en place et la formalisation d'un partenariat privilégié entre la CCI2B et la CADEC, visant à contribuer efficacement à la création, à la reprise et au développement des entreprises de Haute-Corse.

Les parties signataires reconnaissent que la présente convention détermine les voies et moyens de la mise en synergie de leurs compétences en matière d'aide aux porteurs de projet et aux entreprises.

Engagements des parties :

Afin de faciliter l'accès au crédit des entreprises de haute Corse et plus particulièrement des TPE portant un projet de création, de développement ou de transmission, la **CCI2B** :

- Informera et sensibilisera ses ressortissants sur les produits et services de la CADEC
- Mettra à disposition un bureau d'accueil à disposition de la CADEC pour l'organisation de permanences mensuelles (au siège de l'Institution et dans les antennes décentralisées)
- Intégrera à son ingénierie financière et chaque fois que possible, les produits et services de la CADEC

La CADEC :

- Répondra dans les meilleurs délais aux demandes d'informations, de conseil et de financement
- Assurera une permanence régulière dans les locaux de la CCI2B
- Participera aux initiatives mises en place par la CCI2B
- Informera les agents et les membres de la CCI2B de l'évolution de ses produits financiers

Le nouveau fonds Régional de soutien à la Trésorerie des TPE : CADEC

Sur appel d'offres, la CADEC a été attributaire via un accord-cadre conclu avec l'ADEC d'un fonds de trésorerie TPE (Prêt de Trésorerie à taux Zéro) d'un montant de dix millions d'euros (10 000 000€) cofinancé sur le Programme Exceptionnel d'Investissement par l'Etat et la Collectivité de Corse.

Le fonds constitué doit permettre de financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et en trésorerie des entreprises insulaires éligibles.

Cette avance vient en appui d'un cofinancement bancaire

- Cofinancement bancaire requis mais sans obligation de quotité minimale
- En cas de refus motivé par courrier de la banque, la condition du cofinancement peut être levée par le comité des risques et engagements de la CADEC.

Les caractéristiques de l'avance remboursable de trésorerie :

- Montant : Le montant avancé doit être compris entre 5.000 € et 40.000 €.
- Durée maximale : 5 ans
- Taux : 0%
- Mode de remboursement : Echéances mensuelles constantes avec différé possible maximum de 12 mois.
- Frais de dossier (prélevés sur l'avance) : 3 % du montant de l'avance avec un minimum de 500 euros.
- Assurance : l'adhésion à un contrat d'assurance invalidité-décès par le dirigeant responsable pour le montant et la durée de l'avance sera exigée lors du déblocage des fonds.

INFOS / CONTACTS

☐ Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire – Rue du nouveau port – 20200 BASTIA - www.ccihc.fr

Tél. 04 95 54 44 50 / 06.18.82.33.68 - Mail : c.graziani@ccihc.fr

☐ CADEC
6 avenue de Paris - 20000 AJACCIO

Tel. 04.95.21.55.71 - Fax 04.95.51.28.81